

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2026

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **CHAPUIS Audrey**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Délibération 2026-02-26 04 (7.2) : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de maintenir les taux de taxe sur le foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

et de voter pour l'année 2026, les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe sur le Foncier bâti : 26,83 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 38,51 %
- Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11,21 %

Le Maire
Catherine PICARD

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le
Et de sa publication, le